

PLAN DE GESTION DU SANGLIER DEMANDE 2023-2024
(uniquement pour les territoires non bénéficiaires d'un plan de chasse
valable du 15 août 2023 au 31 mars 2024)

Massif 14 – Le Bouchet
(À retourner à la Fédération des Chasseurs de l'Indre)

IMPRIME DE DECLARATION D'UN TERRITOIRE

Identité du demandeur :

Société :

Nom – Prénom : BOURCIER Yannick

Adresse : 44, La Rouère 36300 RUFFEC LE CHATEAU

Téléphone(s) : 0254 373462 / 06 88 36 12 29

Mail :

Rayer la mention inutile : Propriétaire ou ~~Mandataire~~

Joindre vos justificatifs : Acte de propriété ou relevé cadastral ou bail de chasse et pouvoir du ou des propriétaires (uniquement pour la première demande ou en cas de changements).

DESCRIPTION DU TERRITOIRE

Commune (s) : RUFFEC LE CHATEAU

Lieu-dit principal : La Rouère

Superficies (d'après les natures cadastrales)

Bois :	Lande :	Plaine :	Etang :	Totale :
<u>14 ha</u>	<u>1 ha</u>	<u>170 ha</u>	<u>-</u>	<u>185 ha</u>

Fait à Châteauneuf, le 5 octobre 2023 Signature du demandeur : 

L'autorisation de chasser l'espèce sanglier vous sera transmise dès que votre demande sera validée et que vous aurez réglé votre facture.

Autorisation délivrée le : 5 octobre 2023

Le Président,
Laurent GANDILLOT.

